

Compte rendu de la séance du 27 Juin 2024, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 21 Juin 2024 et réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

Ouverture de séance à 19h30

Etaient présents : Guido ROMANO, Sandrine GUERVILLE, Tiphaine DARDOISE, Armelle TAMBOUR, Gilles BIERRY, Philippe BLONDELET, Laurent FOUINAT

Absents excusés : Cyril AUZOU, Monique LE CORGNE, Jacqueline PICQ, Rose-Marie WRONA

Absents non excusés : Jean-Claude BOSCH, Christophe GAUDOIN

Secrétaire de séance : Philippe BLONDELET

1. Lecture et Approbation du Conseil Municipal du 24 Mai 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 24 Mai 2024.

2. Délibération pour la prolongation de la DSP Enfance Jeunesse avec la SPL Du Pays Coulangeois jusqu'au 31 décembre 2024

La délégation de services publics pour l'enfance jeunesse signée avec la SPL du Pays Coulangeois arrive à terme le 1^{er} Juillet 2024.

Il est nécessaire que la DSP "enfance-jeunesse-loisirs" soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prolonger la DSP "enfance-jeunesse-loisirs" jusqu'au 31 Décembre 2024.

3. Délibération pour accorder le reversement par la commune de Coulanges la vineuse de la part de l'excédent suite à la vente du matériel

Suite à la cession du matériel commun issu de la dissolution de l'ex CCPC et au remboursement anticipé des emprunts du matériel et de la maison du pays coulangeois, un excédent a été constaté dans la comptabilité de Coulanges-la-Vineuse, collectivité support. Il est donc procédé à une répartition de cet excédent entre les 8 communes de l'ex CCPC, selon la même clé de répartition que celle actée pour le remboursement des emprunts (population INSEE 2018) à savoir pour la commune de Vincelles, 20.96%. Cette répartition a été établie par la Direction départementale des finances publiques (DDFIP).

Aussi, la commune de Vincelles accepte le reversement par la commune de Coulanges-la-Vineuse de la somme de 5 560.19€, qu'il convient d'imputer en excédent d'investissement au compte 1068."

4. Délibération pour autoriser le cabinet ACTA PUBLICA (Avocats) à réaliser pour le camping le dossier de consultation d'appel d'offre de marchés publics et la rédaction de la DSP Camping

La convention d'occupation du camping avec l'entreprise Fréry se termine le 31 décembre 2025.

À la suite de cette convention, il est nécessaire de faire un appel d'offres de marchés publics pour la reprise de la gérance du camping municipal et réaliser une délégation de services publics.

M. Le Maire propose de faire appel au cabinet ACTA PUBLICA (avocats) pour réaliser cet appel d'offre et rédiger la DSP Camping.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. Le Maire à faire appel à l'entreprise ACTA PUBLICA (avocats) pour réaliser cet appel d'offre et la rédaction de la DSP Camping.

5. Délibération pour autoriser un échange de parcelles communales avec des parcelles privées.

M. Le Maire expose : Un projet d'échange de terrains à titre gracieux est envisagé entre une parcelle de la commune et cinq parcelles appartenant à M. Fouinat Laurent. Les parcelles sont les suivantes :

Propriétaire M. Fouinat Laurent :

E36 La croix Maréchal - E100 et E101 Les Baverons – B447 et B500 La Chaumière

Trois de ces parcelles sont déjà utilisées par la commune et deux autres sont riveraines.

Propriétaire Commune de Vincelles : E634 Les Chaumes

Parcelle louée par bail à M. Fouinat Laurent

Selon un accord entre les parties, les frais d'actes seront pris en charge à 50 % par M. Fouinat Laurent et 50 % par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'échange des parcelles nommées ci-dessus à titre gracieux, la prise en charge par la commune de 50% des frais de l'acte notarié et à M. le Maire de signer tous documents afférents à cette opération.

6. Délibération pour la prolongation du compromis de vente de 6 mois pour le bien communal situé 105, Grande rue

La première prolongation de 6 mois du compromis de vente du 105 grande rue se terminant en juillet 2024, l'acquéreur nous a transmis une demande pour renouveler la prolongation pour 6 mois jusqu'en janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le renouvellement de la prolongation de 6 mois du compromis de vente du bien situé 105 grande rue, à 1 abstention et 5 pour, M. Le Maire ne participant pas au vote.

7. Délibération pour la valorisation de la taxe de séjour

Pour la taxe de séjour, les limites tarifaires sont revalorisées chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'avant-dernière année.

Pour les terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles le tarif plancher est de 0.20 € par nuit et par adulte et le tarif plafond est de 0.60 € par nuit par adulte.

Le Maire propose de maintenir le tarif actuel à 0.55 € par nuit et par adultes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le tarif actuel de la taxe de séjour à 0.55 € par nuit par adulte.

8. Délibération pour accorder à deux agents une prime exceptionnelle pour une remise de médaille et un départ en retraite

L'agent Jérôme LEVEQUE recevra une médaille d'honneur d'argent communale qui correspond à 20 ans de service.

L'agent François ROUSSELET recevra une médaille d'honneur vermeil communale qui correspond à 30 ans de service. Cet agent sera à la retraite à partir du 1 Septembre 2024.

M. Le Maire propose d'accorder une prime de 200 euros à chacun de ces deux agents médaillés

M. Le Maire propose pour le service rendu au cours de toutes ces années de bons services d'accorder une prime exceptionnelle de départ à la retraite de 800 € à M. François ROUSSELET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde une prime de 200 € pour chacun des deux agents médaillés cités ci-dessus et accorde une prime de 800 € pour le départ en retraite de l'agent François ROUSSELET.

9. Délibération pour autoriser des astreintes à un agent

Pour la bonne continuité du service technique communal, il est nécessaire que l'agent Sabrina RIGOUT soit autorisé à effectuer des astreintes une semaine sur deux en alternance avec son collègue à partir du 1^{er} juillet 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'agent Sabrina RIGOUT à effectuer des astreintes une semaine sur deux en alternance avec son collègue à partir du 1^{er} juillet 2024.

10. Délibération pour la validation du règlement intérieur du cimetière communal

M. Le Maire expose le règlement intérieur du cimetière communal réalisé par M. Philippe BLONDELET en collaboration avec Mme Frédérique DEQUE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le règlement intérieur du cimetière communal (affichage sous le porche du cimetière, consultable en mairie et sur le site internet).

11. Question diverses.

- Point élections
- Convention école avec la commune de Vincelottes
- Plan particulier de mise en sécurité au groupe scolaire
- Achat sèche linge pour le groupe scolaire

La séance est levée à 20h50

Date prochain conseil municipal : 13 Septembre 2024 19h30

Guido ROMANO	
Cyril AUZOU	Gilles BIERRY
Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Tiphaine DARDOISE	Laurent FOUINAT
Christophe GAUDOIN	Sandrine GUERVILLE
Monique LE CORGNE	Jacqueline PICQ
Armelle TAMBOUR	Rose-Marie WRONA